



**Aide à l'acquisition d'espaces naturels au Bischenberg
- Soutien à divers projets dans le cadre du Schéma
départemental des espaces naturels (SDEN)**

Rapport n° CP/2012/906

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Les crédits consacrés à l'acquisition d'espaces naturels permettent à la commune de Bischoffsheim de poursuivre son action dans le domaine de l'environnement.

Par ailleurs, dans le cadre du SDEN, le Département soutient les initiatives portées par les collectivités ou les associations qui permettent de concourir aux objectifs de notre politique départementale. En l'occurrence, le présent rapport porte sur des projets relatifs à la fréquentation des milieux naturels, des travaux de restauration des biotopes portés par des communes,...

I - Bischenberg : aide à l'acquisition d'espaces naturels

Lors de sa réunion du 15 novembre 2004, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé l'instauration d'une zone de préemption afin de :

- préserver les secteurs à intérêt écologique majeur grâce à l'action départementale,
- maintenir une mixité paysagère permettant de préserver de l'ordre de 30% les surfaces dans les zones où le droit de préemption a été délégué aux communes concernées.

Le Conseil Général du 13 juin 2005 a décidé de soutenir les acquisitions de ces espaces naturels par les communes à hauteur de 40% à parité avec la Région Alsace.

Lors des Conseils Municipaux des 19 décembre 2011, 20 février, 4 juin, 30 juillet et 10 septembre 2012, la Commune de Bischoffsheim a délibéré en faveur de l'acquisition de plusieurs parcelles d'une surface totale de 53,65 ares pour un coût de 22 429 €. Celle-ci pourrait donc bénéficier d'une subvention de **8 971,60 €**, soit 40% du coût total de cette acquisition.

Le versement de cette aide interviendra sur présentation de l'acte de vente transcrit au livre foncier.

II - La fréquentation des espaces naturels dans le grand Ried

Malgré les efforts des collectivités et du monde agricole par la mise en place de contrats agri-environnementaux, visant à préserver le caractère extensif des prairies et à retarder les dates de fauche, la biodiversité du Ried est toujours en déclin. Les raisons sont probablement liées à l'augmentation très sensible de la fréquentation de ces milieux.

Le monde agricole pâtit également fortement de cette fréquentation diffuse non organisée. Pour autant, l'ensemble des acteurs s'accordent pour souhaiter une valorisation touristique des milieux riediens et non leur fermeture.

L'objectif du projet est de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer sur un secteur riedien (Baldenheim, Ebersheim, Ebersmunster, Mussig, Sélestat et Muttersholtz) sur une durée de 3 ans, un plan de gestion de la fréquentation humaine avec une méthode de travail basée sur le dialogue et la médiation entre tous les acteurs.

L'élaboration progressive et concertée du plan de gestion permettra après évaluation, des réajustements en cours de projet afin de trouver le nécessaire compromis entre la préservation des milieux et leur découverte raisonnée et intégrée, facteur de développement pour le territoire.

Il est porté par la Maison de la Nature et du Ried, en lien étroit avec les communes concernées et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Ce projet présente un intérêt à divers titres et en particulier car il porte sur une partie conséquente de l'Espace Naturel Sensible du Ried de Sélestat créé en 2009. De même, il permettra, dans le cadre du Plan Départemental « Espaces Sites Itinéraires », de travailler à l'échelle d'un site sur des pratiques sportives ou de loisirs dans un cadre de concertation.

Le projet, estimé à 30 000 €/an, est financé par la Fondation de France, l'Union Européenne, et les communes concernées ; il est proposé de le soutenir à **hauteur de 3 000 € pour 2012**.

III - Travaux de restauration dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN)

Depuis 1990, le Département soutient les initiatives des collectivités locales en matière de restauration et de renaturation des sites retenus au titre du SDEN (Espaces Naturels Sensibles, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes APPB,...). Une aide de 50% du coût HT des travaux est allouée aux communes dans ce cadre.

Une réflexion a été engagée sur la protection des espaces protégés situés sur la commune de Huttenheim, et notamment quant à la protection du Biotope de la Lutter. Il s'avère indispensable d'installer une barrière métallique robuste et au cadenas protégé, afin de limiter l'accès à ce site sensible.

La fourniture et la pose de la barrière représentent un coût de 1685 € HT.

Il est proposé de subventionner la commune d'Huttenheim à hauteur de 842,50 €.

Sur le ban communal d'Hilsenheim, le comité consultatif de gestion des biotopes propose l'installation d'une barrière de protection menant vers les Waechterquellen ainsi que de l'ensemble prairial environnant. Celui-ci constitue un milieu aquatique indispensable à la survie d'espèces protégées de la faune aquatique.

Pour Hilsenheim, la fourniture et la pose de la barrière représentent un coût de 1923,08 € HT.

Il est proposé de subventionner la commune d'Hilsenheim à hauteur de 961,54 €.

IV - Actions de préservation des batraciens et de sécurisation des points de collecte aux abords des routes départementales

Depuis 1990, le Conseil Général mène des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration. A cet effet, il met des filets à disposition des centres techniques du Conseil Général du Bas-Rhin et des associations pour le suivi et la protection des sites (une vingtaine par an).

Les crédits consacrés à cet axe d'intervention permettent de couvrir les besoins supplémentaires en matériel destiné au Centre Technique du Conseil Général du Bas-Rhin (filets de protection, piquets), afin de poursuivre leurs actions de préservation des batraciens et de mieux sécuriser les points de collecte aux abords des routes départementales.

Il est proposé d'acquérir du matériel pour équiper et sécuriser les points de collecte des batraciens pour un montant de 3 000,00 €.

En cas d'accord de votre part, les crédits suivants seraient à prélever sur les enveloppes budgétaires correspondantes :

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 24172 | 65-6574-738 | 10 000,00 € | 3 000,00 € | 3 000,00 € |
| 35373 | 204-204142-738 | 42 066,67 € | 19 228,67 € | 1 804,00 € |
| 35382 | 204-204142-738 | 26 828,00 € | 24 550,00 € | 8 971,60 € |
| 1147 | 011-60632-738 | 5 000,00 € | 3 000,00 € | 3 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer à la commune de Bischoffsheim une subvention de 8 971,60 €, représentant 40 % du coût de ses acquisitions sur le Bischenberg,
- d'attribuer à la commune de Huttenheim, une subvention de 842,50 € pour la mise en place d'une barrière de protection du Biotope de la Lutter,
- d'attribuer à la commune de Hilsenheim, une subvention de 961,54 € pour la mise en place d'une protection des Waechterquellen ainsi que de l'ensemble prairial environnant.

Les modalités de versement des subventions sont les suivantes : pour l'investissement, la participation sera versée aux communes au vu et au prorata des factures acquittées produites ou d'un état des dépenses certifié.

- d'attribuer à la Maison de la Nature et du Ried, une subvention de 3 000 € pour la mise en place d'une gestion de la fréquentation dans le Grand Ried ; la subvention sera versée en une fois dès l'attribution de l'aide

- de réserver un crédit de 3 000 € pour le renouvellement du matériel lié à l'opération batraciens sur les routes départementales.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL